



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La délégation santé de l'AACC renouvelle son bureau

Paris, le 12 février 2010 – Les représentants des agences de la délégation Santé de l'AACC se sont réunis le mercredi 10 février dernier afin de procéder à l'élection de son bureau et des nouveaux Président et Vice-Président.

Ont été élus au bureau de la délégation Santé de l'AACC :

Sylvie Martin/EURO RSCG LIFE, André Darmon/STRATEGIK & NUMERIK, Philippe Rogemond OGILVY HEALTHWORLD PARIS, Odile Finck/ACTION D'ECLAT, Philippe Girault/RE-IMAGINE, Marie-Henriette Mignot/SCORPION, Philippe Pariente/MC CANN SANTE, Alain Sivan/TBWA WORLDHEALTH FRANCE.

Ainsi élus, les membres du bureau se sont réunis à huis clos afin de nommer respectivement Présidente et Vice-Président, Odile Finck (Présidente fondatrice d'Action d'Eclat en 1992), et Alain Sivan, (Président de TBWA\Worldhealth\France depuis juin 2008).

Odile Finck et Alain Sivan se voient ainsi réélus à l'unanimité à la présidence et vice-présidence de la délégation Santé pour un mandat de 2 ans.

Le nouveau bureau souhaite inscrire son action sous l'angle de la prospective et anticiper les évolutions de son marché et communiquer sur la valeur ajoutée des agences membres dans les domaines reconnus et les pôles émergents de la communication santé.

Pour ce faire, des groupes de réflexion dédiés seront mis en place, portant notamment :

- sur la défense de notre métier et la détermination de la stratégie de communication de l'AACC santé
- sur les nouveaux métiers de la communication et les actions à mettre en place pour se faire reconnaître comme partenaire des évolutions du marché
- sur la visibilité du Prix Empreintes, qui se devra d'être davantage le reflet d'un métier en mutation

En parallèle de ces travaux, consciente des enjeux à venir et forte de son expertise, la délégation Santé de l'AACC proposera à ses partenaires de les accompagner dans leurs grands enjeux de communication Santé à venir.

A propos de l'AACC - Créée en 1972, l'Association des Agences-Conseils en Communication (AACC), est un syndicat professionnel régit par la loi du 21 mars 1884.

Représentant plus de 80 % de la profession, l'AACC regroupe 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 10 000 salariés. L'AACC est aussi une fédération de métiers qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : publicité, marketing services, communication interactive, communication corporate, communication santé, production publicitaire, communication événementielle et communication éditoriale.

L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC.

Contact presse : Emilie Rohmer – erohmer@aacc.fr - 01 47 42 27 26